

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022-80

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 21h00.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Mme Corinne Jeanjean

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 3

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FREYSSINET

Mme Laurence BEUGRAS donne pouvoir à M. Lionel BRUNEL

M. Dominique CHARVOLLIN donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE

ABSENTS :

M. Martial GILLE

M. Erwan LE SAUX

Délibération publiée le 3 octobre 2022

Objet : Réalisation et financement des travaux d'aménagement d'un mini giratoire sur la RD114 – Mise en place d'une convention

Vu le rapport par lequel M. Jean-Louis GERGAUD expose ce qui suit :

La Communauté de Communes a en charge le pilotage de l'aménagement de la RD 114 et voie de bouclage du collège à Vourles.

Ce projet prévoit plus précisément :

- l'aménagement d'un mini giratoire,

- La création d'une voie nouvelle pour la sortie du parking du collège,
- Le redressement de la rue de la Gare,
- L'aménagement du carrefour avec le chemin du Couat,
- Le renouvellement de la couche de roulement sur la RD 114 à Vourles

Cette opération relève des compétences de la Communauté de Communes, de la Commune et du Département.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique au profit de la CCVG a été conclue entre la CCVG et la commune pour permettre à la CCVG de piloter le projet dans sa globalité.

Une convention doit être conclue entre la CCVG et le Département pour permettre de définir les modalités de réalisation et de financement des travaux relevant de la compétence départementale.

Il s'agit des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la chaussée sur la RD 114 évalués à un montant forfaitaire de 35 468 € sur un montant global de l'opération de 910 000€ HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants

APPROUVE la convention avec le Département qui définit les modalités de réalisation et de financement des travaux d'aménagement de la RD 114 et voie de bouclage à Vourles.

AUTORISE la signature de la Présidente ou de son représentant, ainsi que tous les actes et pièces y afférents.

INSCRIT les crédits au budget prévu à cet effet.

Extrait certifié conforme,
La présidente
Françoise GAUQUELIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)